



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00994

Numéro SIREN : 500 552 179

Nom ou dénomination : A L ECOLE DES CHEFS

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2016 sous le numéro de dépôt 2014

A L'ECOLE DES CHEFS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100.00 €
Siège social : Boulevard du Général de Gaulle La Citadelle Bâtiment de l'Ordinaire
62000 ARRAS
500 552 179 RCS ARRAS

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 23 FÉVRIER 2016**

L'an deux mille seize,
et le vingt-trois février,

la société SPCID, représentée par Madame Peggy DESOMER, en sa qualité de gérante, associée unique de la société A L'ECOLE DES CHEFS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par la gérance, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de la gérance,
- le texte des décisions proposées.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Remplacement de la gérante,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, en remplacement de Madame Peggy DESOMER, gérante démissionnaire, décide de nommer :

- Monsieur Stéphane DELRUE, demeurant à VIEUX BERQUIN (Nord) 229 Rue de Vieux Berquin
Hameau de Sec Bois,
pour une durée indéterminée.

Monsieur Stéphane DELRUE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

